



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR28

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 05 MAI 2023

23/AR28 DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CHRISTINE LEANDRI DIRECTEUR EDUCATION-JEUNESSE DU POLE FAMILLES

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L2122-19 qui prévoit que « le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature : au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des Services de Mairie ; au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques ; aux responsables de services communaux »,

- L2122-20,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'ordre de service en date du 10 février 2022 portant affectation de Madame Christine LEANDRI sur un poste de Directeur Education-Jeunesse,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature à Madame Christine LEANDRI, Directeur Education-Jeunesse

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Christine LEANDRI, Directeur Education - Jeunesse, sous ma surveillance et ma responsabilité, à l'effet de signer au nom du Maire :

- les ordres de services comptables,
- les factures,
- les courriers et notes diverses (aux parents d'élèves, au personnel mairie, aux inspecteurs de l'Education Nationale...),
- les actes, pièces et courriers liés à l'application du Règlement Intérieur des Activités Périscolaires
- les courriers et notes diverses (aux parents d'enfants, au personnel mairie, aux inspecteurs de l'Education Nationale, aux institutions CAF, DDCS, EN et partenaires de la direction Jeunesse),

Divers actes concernant le personnel communal placé sous sa responsabilité :

- les relevés d'heures supplémentaires,
- les autorisations d'absence (ARTT, congés, récupérations, formations),
- les demandes de conventions d'accueils de stagiaires,
- les autorisations d'utilisation des véhicules privés.

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Christine LEANDRI, Directeur Education - Jeunesse.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le : 05 MAI 2023

Publié le : 05 MAI 2023

Acte à classer

23AR28

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-05T09:45:03.02 (MI244904453)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230503-23AR28-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : - 23/AR28 DELEGATION DE SIGNATURE A - MADAME CHRISTINE
LEANDRI - DIRECTEUR EDUCATION-JEUNESSE DU CANTON DE FAMILLES - -

Date de décision : 03/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 23AR28 DEL. DE SIGN. A MME
LEANDRI DEJPF.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/05/23 à 09:45

Par MASIELLO ID Elodie

Transmis

Date 05/05/23 à 09:45

Par MASIELLO ID Elodie

Accusé de réception

Date 05/05/23 à 09:52